

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT**  
**DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY**

N°2025-497

Arrêté portant liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale pour l'année 2025.

**Le Président de la Métropole du Grand Nancy,**

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-3 à L. 523-6,  
**Vu** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,  
**Vu** le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,  
**Vu** le décret n°91-857 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques), notamment son article 5,  
**Vu** les délibérations n°22 du 17 décembre 2020 (Conseil) et n°12 du 3 mars 2022 (bureau) fixant les Lignes Directrices de Gestion notamment en matière de promotion et d'avancement pour la période : 01/01/2021- 31/12/2026,  
**Considérant** que 2 recrutements sont intervenus au cours de l'année 2024 à la Métropole du Grand Nancy dans le cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique suite à concours, mutation externe, détachement, intégration directe ou titularisation prononcée au titre de l'article L. 352-4 du Code général de la fonction publique, et ouvrent droit à 1 poste pour l'accès au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale,  
**Considérant** que l'effectif des agents en contrat à durée indéterminée et des fonctionnaires du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique à la Métropole du Grand Nancy, soit 51 agents au 31 décembre 2024, ouvre droit, après application des dispositions de l'article 16 du décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006, à 2 postes pour l'accès au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale par voie de promotion interne,  
**Considérant** que la disposition dérogatoire mentionnée à l'article 30 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 ne s'applique pas pour l'accès au cadre d'emplois susvisé au titre de l'année 2025,  
**Considérant** les échanges en Rencontre Consultative au cours de la séance du 03 avril 2025,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale, au titre de la promotion interne pour l'année 2025, est arrêtée comme suit :

- **Monsieur NEVEUX Frédéric**

**Article 2** : La liste fixée à l'article 1<sup>er</sup> prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 et cessera d'être valable au 30 avril 2027.

**Article 3** : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.  
Conformément à l'article L. 325-39 du Code général de la fonction publique, l'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. La réinscription est possible pour une troisième puis une quatrième année, sur demande écrite de l'agent, un mois avant le terme de l'inscription ou de la première réinscription.

**Article 4** : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** : Le présent arrêté sera publié ou affiché.

Fait à NANCY, le 03/04/2025

Pour le Président,  
Vincent MATHERON,  
Vice-Président délégué au développement urbain, au logement,  
aux ressources humaines et financières et à la mutualisation

VINCENT MATHERON  
2025.04.11 10:10:21 +0200  
Ref:8503862-12767591-1-D  
Signature numérique  
Vice-Président

Toute correspondance est à adresser à : **MÉTROPOLÉ DU GRAND NANCY**

22-24 VIADUC KENNEDY - C.O N°80036 - 54 035 NANCY CEDEX | Tél. 03.83.91.83.96 | Fax. 03.83.91.83.96 | [www.grandnancy.eu](http://www.grandnancy.eu)